

port saisit le navire et demanda qu'on lui payât une amende de \$400.

Je pris la peine d'obtenir un affidavit du patron à l'effet qu'il était à 12 milles en mer, et j'attendis pendant un certain temps pour avoir la décision du département, et, à ma grande surprise, après avoir attendu près de deux mois, on me dit que le fardeau de la preuve retombait sur le propriétaire. On me dit qu'aucun affidavit n'avait été soumis au département. Cela me semblait une circonstance très étrange—j'avais moi-même remis cet affidavit au commissaire, et cependant on me disait plus tard qu'il n'y avait pas d'affidavit. Je crois que, dans ces circonstances, l'amende devrait être remboursée. Je constate, par les instructions données aux capitaines des croiseurs cette année, qu'ils ont ordre de faire tout ce qu'ils ont fait l'année dernière, si j'ai bien lu ces instructions. J'ignore quelle a été la décision du département dans ce dernier cas, mais dans le premier cas, où le gouvernement a retenu une partie de l'amende, \$100, il y a certainement eu injustice, vu que c'était un de nos propres navires.

M. JONES: Il était naturel qu'un crédit de ce genre provoquât une assez longue discussion, car c'est la seule occasion pendant la session actuelle où cette question relative à nos pêcheries ait été convenablement soumise à la Chambre. Cela était naturel, car c'est une question qui intéresse le pays à tel point qu'il est à désirer, dans l'intérêt du Dominion que les renseignements les plus complets soient obtenus du gouvernement et que toute la question soit discutée franchement. Ma seule cause de plainte contre le gouvernement actuel, comme l'a dit l'honorable député de Queen (M. Davies) c'est qu'il n'a pas réussi à négocier avec les Américains avant l'expiration du traité. D'après toutes les circonstances qui ont transpiré depuis, il semble que les Américains étaient sous l'impression que nous n'entrerions pas en négociations avec eux excepté sur les bases de l'ancien traité, c'est-à-dire, à moins qu'il n'y eût, dans le nouveau traité, une clause décrétant qu'une compensation en argent fut accordée comme dans le traité de Washington.

Je n'exprimerai pas d'opinion à ce sujet, et je ne veux pas non plus dire quoi que ce soit qui puisse nuire à la position du gouvernement au sujet des négociations importantes dont il est chargé. Mais je crois que si le gouvernement eût été en mesure d'informer le gouvernement américain, d'une façon indirecte, qu'il était possible ou probable que l'on pût établir un traité sur de nouvelles bases, cela eût fait disparaître beaucoup de difficultés et les causes du mécontentement actuel eussent été évitées. Je ne veux rien dire qui puisse embarrasser le gouvernement, car je reconnais qu'il est difficile de régler une question aussi importante. J'ai en toute occasion, soutenu le gouvernement dans l'attitude qu'il a prise au sujet de la défense de nos pêcheries. Avant que le gouvernement eût envoyé des croiseurs dans nos eaux, j'ai été interrogé par le correspondant d'un journal américain qui voulait découvrir l'opinion que nous avions dans la Nouvelle-Ecosse au sujet de la ligne de conduite qui devait être adoptée. J'ai parlé du renouvellement du traité et de l'opportunité d'avoir un traité qui rendît justice aux pays, et j'ai dit:

Si cependant le gouvernement américain se décidait contre la négociation d'un nouveau traité, il nous faudra naturellement maintenir nos droits. Si nous sommes forcés de le faire, je considère que ce sera un malheur pour les deux pays. Si nous avons des droits, que les Américains eux-mêmes, par leur propre estimation ont évalués à \$15,000 ou \$25,000 par jour à un seul point de nos vastes pêches côtières, il sera du devoir de notre gouvernement de voir à ce que ses droits soient maintenus et respectés. Rien à l'exception de concessions mutuelles et la détermination de la part des deux gouvernements d'éviter les causes d'un différend, ne peut prévenir les conséquences les plus irritantes, et nos présentes relations amicales pourraient être soumises à une tension telle qu'elles ne pourraient y résister. Un éminent homme d'Etat américain aurait dit au congrès, si la rumeur est fondée, que notre position géographique nous a mis sous caution pour garder la paix. Ceci peut être ou ne pas être vrai. Nous croyons que cela n'est pas vrai, si le pouvoir et le prestige de l'Angleterre peut compter pour quelque chose dans la discussion. Il n'y a pas un homme ayant quelque responsabilité qui ne

M. EISENHUER

regretterait pas profondément tout désaccord sérieux avec nos voisins, mais si nous avons des droits, il faut qu'ils soient défendus, si nous voulons conserver notre propre estime et le respect de l'univers.

Telles sont les vues que j'exprimais avant que le gouvernement eût envoyé des croiseurs dans nos eaux et je crois que le gouvernement a adopté une ligne de conduite très convenable au sujet de la défense de notre littoral maritime contre les empiètements des pêcheurs américains. En ce qui concerne le traité, je crois qu'il serait tout à fait inopportun d'exprimer ici ou ailleurs des opinions sur l'opportunité ou la nécessité d'un traité avec les Etats-Unis. Quelque temps après l'expiration du traité, une assemblée eut lieu à la chambre de commerce d'Halifax et on y adopta une résolution demandant au gouvernement de prendre des mesures immédiates pour faire renouveler le traité. En cette occasion j'ai dit que je pensais que bien qu'il fut bien connu dans tout le pays que notre population tenait au renouvellement du traité à conditions égales, il n'était ni sage ni judicieux de publier à l'univers, à tous les points de vue commerciaux, les opinions que nous avons à ce sujet.

Je sais que cette expression de ma part a été citée dans une occasion politique récemment, dans ma propre province, mais je l'ai exprimée là dans le même sens que je l'exprime-rais ici, car je crois que le gouvernement, reconnaissant sa responsabilité en traitant une question aussi importante, serait plus libre d'agir au nom du pays, si l'on ne se servait pas de l'autre côté, de l'expression de la part de notre propre population, de l'opinion que nous ne pouvons pas vivre ou prospérer sans relations commerciales avec ce pays. Je me rappelle que pendant la session de la commission de Washington à Halifax, lorsque la cause américaine a été présentée à cette commission, la majeure partie de l'argumentation reposait sur des citations des discours du ministre des finances actuel et du chef du gouvernement démontrant les avantages que nous retirerions du traité de Washington, et en conséquence j'ai cru qu'il était peu sage de la part de tout homme public de fournir des arguments aux hommes d'Etat américains, lesquels arguments pourraient être employés contre nous dans toute négociation que nous pourrions entamer à l'avenir.

La question relative au travail qui a été faite est une affaire sur laquelle on peut différer d'opinion. Je ne veux pas dire que les croiseurs, n'ont pas, en somme, bien rempli leur devoir, mais il y a eu beaucoup de plaintes dans diverses parties des provinces, à l'effet que ces navires sont restés dans les ports et qu'ils auraient dû être en mer. Je ne parle pas d'après mes connaissances personnelles; je recueille mes renseignements à la même source que l'honorable député; mais j'ai remarqué hier même, une dépêche d'Halifax qui a été publiée dans le *Free Press* d'Ottawa et qui justifie ma prétention. La dépêche a pour titre "Où sont les croiseurs? Les Américains font la pêche à moins d'un mille du rivage du Cap-Breton."

HALIFAX, N.-E., 16 juin —(Spéciale.)

Des nouvelles de la côte du Cap-Breton annoncent que le rivage pulullent de pêcheurs américains qui prennent du maquereau bien en dedans de la limite de trois milles. Il n'y a pas la moitié assez de croiseurs pour les surveiller. Vingt Américains pêchaient à une petite distance de Neil's Harbor, O.-B., hier. Le croiseur à vapeur *Acacia* y est allé pour fondre sur eux.

On a affirmé cela plusieurs fois cette année, et il semblerait presque que le gouvernement a donné aux capitaines de ces croiseurs instruction de n'être pas aussi rigides dans l'accomplissement de leur devoir, qu'ils avaient paru l'être l'anté dernière. Comme de raison, je ne suis pas si telles instructions ont été données; mais si ces rapports sont corrects il semblerait que cette année, jusqu'à présent, ils n'ont pas montré, pour tenir les Américains loin de nos côtes, la même ardeur que l'année précédente. Maintenant la question du renouvellement du traité peut se présenter de nouveau, avant que cette Chambre soit appelée à exprimer son opinion, et j' profiterai de cette occasion pour attirer l'attention du gouvernement sur des points très importants que